

**Rapport de la commission immobilière au Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains sur le préavis PR08.16PR concernant
la prolongation et l'extension de droit de superficie accordé à l'Union Nautique,
au Quai de Nogent et l'octroi du cautionnement de la Commune aux emprunts
à contracter par cette société pour financer le réaménagement et l'extension
de ses installations.**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé, au Quai de Nogent le lundi 19 mai.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude Ruchet, Jean-Marc Pernet, Michel Werkle, Alain Willommet, Olivier Maibach, Jean-Marc Cousin et Jean-David Chapuis désigné comme rapporteur. Monsieur Vassilis Venizelos et son suppléant se sont excusés, Madame Fekih Soufia était absente.

Egalement présents, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, Jean-Daniel Carrard, Municipal, Markus Baertschi, URBAT, Pedro Camps, Sports, que nous remercions.

Messieurs Frédéric Bloesch et André Ackermann, Président et Vice-président du club de l'Union Nautique d'Yverdon nous ont apporté toutes les informations complémentaires nécessaires.

Le préavis présenté est très complet et, comme expliqué les locaux de ce club sont idéalement placés. Ils permettent une animation de cette zone, au début des Rives du Lac. Des possibilités de synergie pourraient être trouvées avec le service des sports de la ville.

La visite du site nous a démontré le fait que les locaux ont un réel besoin d'une rénovation. La toiture a des fuites et le plancher du dépôt des embarcations est en mauvais état. Plusieurs améliorations sont nécessaires. La salle de musculation est très petite, elle limite fortement le nombre d'utilisateur. Certaines embarcations sont déposées chez des particuliers faute au manque de place dans le hangar

Le club de l'Union Nautique est en progression constante.

Année 1990 : 50 membres, 12 actifs.

Actuellement : 120 membres, 60 actifs et 15-20 juniors.

Le droit de superficie de 60 ans est nécessaire pour faciliter l'obtention de crédit par une banque et ainsi permettre un amortissement sur une plus longue période.

Le nouveau dépôt sera en bois et sans aucune fenêtre. Il n'aura pas de chauffage.

Une isolation de la toiture permettra de protéger les embarcations des trop hautes températures estivales.

Remarque de la commission des finances :

La commission des finances s'est réunie le 21 mai pour l'étude de ce préavis. Elle a eu accès aux comptes des trois dernières années de l'union nautique yverdonnoise et a pu constater avec satisfaction que les membres de cette société ont fait d'importants efforts financiers, notamment la hausse des cotisations, afin d'accélérer les amortissements en cours et imaginer ce nouveau projet.

Elle est convaincue que cet objet sera de nature à favoriser le développement de ce sport et permettra à la société de se développer et que celle-ci sera en mesure de faire face à ses obligations financières.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des Affaires Immobilières ainsi que la commission des finances, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4 tel que présenté par la Municipalité.

Jean-David Chapuis

Yverdon-les-Bains, le 20 mai 2008